SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'utilité publique

Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine

Permettant la délivrance du Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
(Décret du 23 Octobre 2000. Arrêté du 20 Juillet 2001 paru au Journal Officiel du 29 Juillet 2001)

Monsieur FERRARA Fabien

1764 ROUTE D'AVIGNON

13750 PLAN D'ORGON

Le Président Gérard ARTHUS

Paris, le mardi 4 novembre 2008